

Où et quand s'inscrire ?

Bureau du Service animation au Centre culturel

Tous les LUNDIS et MARDIS de 17h15 à 18h30

Le dossier de l'enfant doit **être à jour** avant toute inscription.

Les inscriptions sont **fermes et définitives** et le règlement reste dû.

Elles se font au **Bureau du service animation**.

Le paiement est exigible à l'inscription.

Votre enfant est malade et il sera absent ? Signalez le, au plus tard le jour même de son absence, et **fournissez un certificat médical dans les 48 h au service animation**. Vous aurez **un avoir** pour vos prochaines inscriptions.

ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL - Groupe scolaire Jean Moulin av. P
et M CURIE 34490 LIGNAN SUR ORB

ACCUEIL et DEPART de tous les enfants par le **petit portail coté tennis**
(coté maternel) **mercredi et petites vacances**

Horaires accueil et départ	ALP MERCREDI (période scolaire)	ALSH VACANCES
Accueil matin	de 7 h 30 à 9 h 30	de 7 h 30 à 9 h 30
Départ / accueil midi	de 12 h à 12 h 15	
Départ / accueil après midi	13 h 15 à 13 h 45	
Départ soir	17 h à 18 h 30	17 h à 18 h 30

Inscriptions - Mode d'emploi !



LIGNAN sur ORB

ACCUEIL de LOISIRS

3 - 5 ans et 6 - 11 ans



Septembre 2019

Service animation - Mairie de Lignan sur Orb
Centre culturel 2 avenue Ingarrigues
tel 04 67 28 75 52 Fax : 04 67 28 25 31
alsh.lignan@gmail.com
www.ville-lignansurorb.fr

INSCRIPTION

Soyez prévoyant !

AUCUNE INSCRIPTION sans DOSSIER COMPLET ni REGLEMENT

Envoyez vos justificatifs par mail !

1 dossier par enfant

1ère inscription

- **Fiche de Renseignements** remplie et signée
- **Livret de famille**
- **Fiche sanitaire** remplie recto verso et signée
- **Carnet de santé à jour des vaccinations obligatoires**
- **Attestation Quotient Familial CAF ou MSA**
- **Justificatif de domicile fixe (1/famille)** au nom du responsable légal de l'enfant : (Attestation disponible sur internet EDF, GDF, SUEZ ...).
- **Attestation d'Assurance** Responsabilité Civile Extrascolaire

Réactualisation

Mettre à jour :

- **Fiche de Renseignements et Fiche sanitaire** (si besoin suite à changements)
- **Justificatif de domicile fixe (1/famille)** au nom du responsable légal de l'enfant : (Attestation disponible sur internet EDF, GDF, SUEZ ...).

Fournir 1 fois/an :

- **Attestation Quotient Familial CAF ou MSA**
- **Attestation d'Assurance** Responsabilité Civile Extrascolaire

Règlement à l'inscription

Espèces ou par Chèque à l'ordre de : **ALSH Lignan sur Orb régie de recettes**



alsh.lignan@gmail.com

www.ville-lignansurorb.fr



Tarifs

ALP MERCREDIS (période scolaire) *inscription à la 1/2 journée avec ou sans repas (pas de repas seul)*

TARIFS de la 1/2 journée (matin ou après-midi) selon le QUOTIENT FAMILIAL

TRANCHE 1 QF de 0 à 400 €				TRANCHE 2 QF de 401 € - 800 €				TRANCHE 3 QF de 801 à 1200 €		TRANCHE 4 QF ≥ 1201 €	
Lignan	avec aide CAF	Extérieur	avec aide CAF	Lignan	avec aide CAF	Extérieur	avec aide CAF	Lignan	Extérieur	Lignan	Extérieur
3,20 €	0,90 €	6,40 €	4,10 €	3,30 €	1,00 €	6,60 €	4,30 €	3,40 €	6,80 €	3,50 €	7,00 €

TARIF du Temps du midi (repas)
tarif unique

3,20 €

ALSH Vacances *inscription à la journée (tout compris)*

TRANCHE 1 QF de 0 à 400 €				TRANCHE 2 QF de 401 € - 800 €				TRANCHE 3 QF de 801 à 1200 €		TRANCHE 4 QF ≥ 1201 €	
Lignan	avec aide CAF	Extérieur	Avec aide CAF	Lignan	avec aide CAF	Extérieur	Avec aide CAF	Lignan	Extérieur	Lignan	Extérieur
9,60 €	5,00 €	19,20 €	14,60 €	9,80 €	5,20 €	19,60 €	15,00 €	10,00 €	20,00 €	10,20 €	20,40 €



La CAF et la MSA de l'Hérault sont partenaires de l'ALSH de Lignan sur Orb

Votre tarif est déterminé notamment par votre Quotient Familial.

Le Quotient Familial retenu est celui calculé par la CAF ou la MSA de l'Hérault.

Mettez à jour vos données (revenu, composition de la famille ...) auprès de la CAF ou la MSA et communiquez votre QUOTIENT FAMILIAL pour un tarif Accueil de loisirs calculé au plus juste de votre situation.

Les familles ne communiquant pas leur Quotient Familial, ni leur n° d'allocataire CAF ou MSA, ni leur avis d'imposition 2019 (revenus 2018) se verront appliquer le tarif de la TRANCHE 4.

